

REUNION DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{er} octobre à 10 heures 13, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. ANTOINE BRUCHET, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME CAROLE DUMONT, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, M. JEAN-JACQUES STOTER

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DE WAZIERS pour M. DEWAELE, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. BEAUVARLET pour Mme FONGUEUSE et Mme DELETRE pour Mme MORDACQ.

15.5.25. - PRESERVATION ET VALORISATION DES PATRIMOINES ET DES ARCHIVES. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.26. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.27. - POLITIQUE EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.28. - CULTURE ET EDUCATION. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour Mme BENEDINI.

15.5.29. - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Ecologie Les Verts », « Parti Communiste Français », Mme ESTEBAN et M. LOGNON votant contre, M. CHAIDRON s'abstenant.

15.5.30. - SAMARA - BUDGET ANNEXE. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.31. - ARCHEOLOGIE. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.32. - DEVOIR DE MEMOIRE. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.33. - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE. - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.34. - SPORT POUR TOUS. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

15.5.35. - STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.36. - LA REUSSITE EDUCATIVE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE. - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

15.5.37. - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE - SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. CASIER affirme qu'un état des lieux de la sectorisation des collèges et des rythmes scolaires est nécessaire en prévision de la réforme des cycles éducatifs programmée à la rentrée 2016. Puis, il juge qu'il conviendra également de porter une réflexion sur une nouvelle carte scolaire permettant à l'ensemble des élèves d'une même école d'intégrer le même collège. Il ajoute en conclusion qu'il est indispensable d'intégrer la question de la sectorisation des établissements à la fusion des communautés de communes dans le but de construire un projet éducatif de territoire.

En réponse à M. CASIER, M. le Président précise que l'accord des dérogations relève de l'Inspecteur d'Académie et convient qu'une réflexion globale sur le taux d'occupation des collèges va devoir rapidement s'imposer.

M. RENAUX note que le jeu des dérogations doit s'accompagner d'un respect des périmètres scolaires, certains collégiens ne pouvant être inscrits dans leur collège de rattachement en raison d'un trop grand nombre de dérogations accordées ; il souhaite également connaître les orientations du Département pour alléger que le poids des cartables des collégiens.

En réponse, M. le Président lui indique que le dispositif du « double jeu de manuels scolaires » cible les collégiens de 6^{ème} et de 5^{ème} dont les cartables sont les plus lourds.

M. JARDE rappelle qu'une étude médicale nationale démontre la surcharge des cartables des collégiens et a pour conséquence des attitudes scoliotiques.

Revenant sur la question des dérogations, M. CASIER souligne que les collèges sont dans l'obligation d'inscrire tous les enfants résidant dans leur périmètre. Enfin, M. CASIER souhaite qu'une réflexion soit menée en amont de la réforme prévue à la rentrée 2016 où quatre programmes scolaires seront modifiés en même temps impactant de fait le poids des cartables.

En réponse à Mme DUCROCQ, Mme MAILLE-BARBARE affirme que de nombreux collèges sont équipés de casiers à disposition des élèves.

15.5.38. - VŒU « POUR LA PRIORITE A LA REUSSITE EDUCATIVE » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Europe Ecologie Les Verts »), M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

Mme MAILLE-BARBARE rappelle que ce vœu a fait l'objet de longues discussions en commission et qu'une demande d'ajournement de ce dernier à la réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire avait été demandée.

M. CASIER estime que l'ensemble du département doit être déclaré « département d'éducation prioritaire » et défend le vœu.

M. le Président réaffirme solennellement que l'éducation constitue l'une des plus fortes priorités de la majorité. Puis, il fait état d'un rapport de la Cour des Comptes démontrant que la France est le pays d'Europe le plus dépensier en matière éducative et n'atteint que le 25^{ème} rang au classement PISA, démontrant en cela qu'il n'y a pas de corrélation directe et immédiate entre les moyens et les résultats.

Pour M. le Président, la politique éducative départementale doit se conduire pas à pas au travers de choix et d'arbitrages. Il souligne que les investissements prévus pour cinq collèges, pour lesquels la nécessité de réhabiliter n'est pas contestable, s'élèvent à 60 millions d'euros. De façon tout aussi incontestable, un tel investissement n'est pas réalisable par le Conseil départemental en quelques années, comme le prévoyait l'ancienne majorité. Un étalement s'impose.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes les groupes « Somme à Gauche », « Europe Écologie Les Verts », « Parti Communiste Français » votant pour et le groupe « Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste » ne participant pas au vote.

15.6.19. - SOUTIEN A L'EMPLOI ET RENFORCEMENT DES SOLIDARITES. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. MAQUET indique que le dernier paragraphe de la proposition de délibération a été retiré.

Mme QUIGNON et M. LEC se disent rassurés par les conclusions du rapporteur. M. LEC indique que le groupe « Somme à Gauche » votera pour ce rapport tout en s'interrogeant sur les conséquences de la loi NOTRe.

M. JARDE remercie M. MAQUET pour son écoute et son soutien des conseillers d'Amiens Métropole.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

15.6.20. - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées.

15.6.21. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET FONCIER. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées.

15.6.22. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées.

15.6.23. - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT D'UN MARKETING TERRITORIAL. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées.

15.6.24. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées.

15.2.47. - VCEU « EVOLUTIONS DE L'A.P.A. : POUR UNE COMPENSATION INTEGRALE » (déposé par les groupes « Centre et Indépendants et Somme, Droite et Indépendante », M. DEWAELE et Mme CARON-DECROIX), M. DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h06 est reprise à 11h39.)

15.1.51. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015. - Mme Christelle HIVER, rapporteure.

M. LEC se félicite de la qualité des débats au cours de cette session mais dénonce une présentation partisane voir politicienne du Budget supplémentaire. Il note la volonté de la majorité de discréditer la gestion de l'ancienne majorité départementale rappelant que celle-ci était guidée par la prudence dans un contexte périlleux. Il insiste sur la démarche de désendettement opérée par l'ancienne majorité permettant ainsi à l'exécutif actuel d'être en mesure de recourir à l'emprunt afin de financer de nouvelles actions et qualifie la situation financière du Département à la fin 2014 d'acceptable. M. LEC revient ensuite sur les craintes concernant le personnel et les différentes réductions de crédits notamment dans le domaine social. Il juge que ce Budget supplémentaire 2015 offre à la majorité un moyen de déconsidérer les actions de ses prédécesseurs et indique que son groupe votera contre.

M. RENAUX estime que le Budget supplémentaire porte les prémices d'une politique d'austérité en 2016 et dit attendre le débat d'orientation budgétaire afin de mieux cerner les futures orientations de la majorité. Il condamne le choix de l'austérité qui vient en contradiction avec les valeurs de la France et d'un service public fort.

En réponse à M. LEC, Mme HIVER rappelle que le Pacte de Responsabilité n'est pas un dispositif s'inscrivant dans la durée et que les décisions prises lors du Budget supplémentaire ne sont en aucun cas une remise en cause de la gestion du précédent mandat. Elle rappelle que la baisse de certaines enveloppes relève d'ajustements aux besoins réels et non d'orientations de politiques générales.

M. DEWAELE précise que la baisse de crédits de 100 000 € sur l'action vers les personnes âgées correspond à un ajustement lié à la non-réalisation de certaines actions.

M. MAQUET réaffirme la nécessité de rationaliser les actions du Département dans une logique d'efficacité budgétaire afin d'éviter tout défaut de paiement. En conclusion, M. MAQUET indique que les groupes de la majorité soutiendront le budget supplémentaire présenté par M. le Président.

Mme ESTEBAN indique que son groupe votera contre le projet de Budget supplémentaire 2015 pour les mêmes raisons que le groupe « Parti Communiste Français ».

M. DE JENLIS appelle M. LEC à faire preuve d'humilité, et rappelle que l'équilibre budgétaire du Département a été en partie obtenu grâce au Pacte de Responsabilité qui est une recette non pérenne.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre le projet de Budget supplémentaire 2015 car les choix faits s'orientent vers les travaux de voirie et le Canal Seine Nord Europe.

Mme WYBO précise que son groupe s'abstiendra lors du vote.

Répondant à ses collègues, M. le Président rappelle que le Budget supplémentaire n'a pas valeur de jugement ni de sanction mais qu'il se place dans la continuité du Budget Primitif 2015 permettant ainsi à la collectivité d'opérer des ajustements budgétaires en fonction des actions réalisées ou non. Il réaffirme l'objectif de la majorité de recourir davantage à l'autofinancement plutôt qu'à l'emprunt pour mener ses politiques, et rappelle que le recours à l'impôt n'est plus envisageable. Il appelle l'Assemblée à faire preuve de courage, de proximité et de responsabilité, qualités qu'adopte l'actuelle majorité.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. STOTER pour Mme BENEDINI et M. BEAUVARLET pour Mme FONGUEUSE.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Ecologie Les Verts », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12h23).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

